



KPMG SA
15 rue Pré Paillard
CS 20121
74940 Annecy

ASSOCIATION MA CHANCE MOI AUSSI

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025
ASSOCIATION MA CHANCE MOI AUSSI
1029 avenue de la Motte Servolex - 73000 Chambéry

KPMG SA, société d'expertise comptable et de commissaires aux comptes inscrite au Tableau de l'Ordre des experts comptables de Paris sous le n° 143008010101 et rattachée à la Compagnie régionale des commissaires aux comptes de Versailles et du Centre.
Société française membre du réseau KPMG constitué de cabinets indépendants affiliés à KPMG International Limited, une société de droit anglais ("private company limited by guarantee").

Société anonyme à conseil d'administration
Siège social :
Tour EQHO
2 avenue Gambetta
CS 60055
92066 Paris La Défense Cedex
Capital social : 5 497 100 €
775 726 417 RCS Nanterre



KPMG SA
15 rue Pré Paillard
CS 20121
74940 Annecy

ASSOCIATION MA CHANCE MOI AUSSI

1029 avenue de la Motte Servolex - 73000 Chambéry

Rapport du commissaire aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 décembre 2025

À l'assemblée générale de l'association MA CHANCE MOI AUSSI,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association MA CHANCE MOI AUSSI relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2025, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance prévues par le code de commerce et par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes, sur la période du 1er janvier 2025 à la date d'émission de notre rapport.



Observation

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur la note « Application des règlements ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et 2023-03 » de l'annexe qui expose le changement de méthode comptable relatif à la première application des règlements ANC n°2022-06 et n°2023-03.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.821-53 et R.821-180 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Dans le cadre de notre appréciation des principes comptables suivis par votre association, nous avons vérifié que les modalités retenues pour l'élaboration du compte de résultat par origine et destination et du compte d'emploi annuel des ressources collectées auprès du public, sont décrites de manière appropriée dans la note "Note sur les charges par destination" de l'annexe, sont conformes aux dispositions du règlement ANC n° 2023-03 et ont été correctement appliquées.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Président.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.821-55 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;



- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Annecy, le 9 juillet 2026

KPMG SA

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Chapon', written over a horizontal line.

Philippe Chapon

Commissaire aux comptes

Bilan Actif

		31/12/2025			31/12/2024
		Brut	Amort. et Dépréc.	Net	Net
Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06					
ACTIF IMMOBILISE	Capital souscrit non appelé (I)				
	Frais d'établissement (II)				
	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES				
	Frais de développement				
	Donations temporaires d'usufruit				
	Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	19 939	11 148	8 791	12 190
	Autres immobilisations incorporelles				
	Imm. inc. en cours, avances et acomptes				
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES				
	Terrains				
ACTIF CIRCULANT	Constructions				
	Installations techniques,mat. et outillage indus.				
	Autres immobilisations corporelles	293 355	277 612	15 743	23 236
	Imm. corp. en cours, avances et acomptes				
	BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)				
	Participations				
	Créances rattachées à des participations				
	Titres imm. de l'activité de portefeuille				
	Autres titres immobilisés				
COMPTES DE REGULARISATION	Prêts				
	Autres immobilisations financières	6 654		6 654	5 851
	TOTAL (III)	319 949	288 760	31 188	41 277
	STOCKS ET EN-COURS				
	Matières premières et autres approvisionnements				
	En-cours de production				
	Produits finis				
	Marchandises				
	Avances et Acomptes versés sur commandes	6 639		6 639	
	CREANCES (2)				
TOTAL ACTIF (I à VII)	Créances clients, usagers et comptes rattachés				
	Créances reçues par legs ou donations				
	Autres créances	1 099 437		1 099 437	791 592
	Charges constatées d'avance	18 922		18 922	7 158
	Valeurs mobilières de placement				
	Instruments financiers et jetons détenus				
	Disponibilités	112 730		112 730	368 539
	TOTAL (IV)	1 237 727		1 237 727	1 167 289
	Frais d'émission des emprunts (V)				
	Primes de remboursement des emprunts (VI)				
	Ecarts de conversion et différences d'évaluation Actif (VII)				
TOTAL ACTIF (I à VII)		1 557 676	288 760	1 268 916	1 208 566
(1) dont immobilisations financières à moins d'un an				6 654	5 851
(2) dont créances à plus d'un an					

Bilan Passif

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

31/12/2025

31/12/2024

FONDS PROPRES	Fonds propres sans droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Fonds propres avec droit de reprise Fonds propres statutaires Fonds propres complémentaires Ecart de réévaluation Réserves Réserves statutaires ou contractuelles Réserves pour projet de l'entité Autres Report à nouveau Excédent ou déficit de l'exercice Fonds propres consommables Subventions d'investissement Provisions réglementées Total des fonds propres (situation nette)	723 130 (225 386) 497 744	939 594 (216 464) 723 130
Autres fonds propres	Fonds propres consommables		
	Subventions d'investissement		
Fonds reportés et dédiés	Provisions réglementées		
	Total des fonds propres	497 744	723 130
Autres fonds propres	Produits des émissions de titres participatifs		
	Avances conditionnées		
Fonds reportés et dédiés	Total des autres fonds propres		
	Fonds reportés liés aux legs ou donations		
Provisions	Fonds dédiés sur subventions d'exploitation		
	Fonds dédiés sur contributions financières d'autres organismes		
Fonds reportés et dédiés	Fonds dédiés sur ressources liées à la générosité du public		
	Total des fonds reportés et dédiés		
Provisions	Provisions pour risques		10 000
	Provisions pour charges		
Total des provisions	Total des provisions		10 000
DETTE	Emprunts obligataires convertibles		
	Autres emprunts obligataires		
DETTE	Emprunts dettes auprès des établissements de crédit	467 546	176 416
	Emprunts et dettes financières divers (2)		
DETTE	Instruments financiers à terme		
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		
DETTE	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	75 925	80 886
	Dettes des legs ou donations		
DETTE	Dettes fiscales et sociales	227 701	218 133
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
DETTE	Autres dettes		
	Produits constatés d'avance		
Total des dettes (1)	Total des dettes (1)	771 172	475 436
	Ecart de conversion et différences d'évaluation - Passif		
TOTAL PASSIF		1 268 916	1 208 566
(1) Dont à moins d'un an (hors avances et acomptes reçus sur commandes en cours)		771 172	383 374
(2) Dont emprunts participatifs			

Compte de Résultat 1/2

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		31/12/2025	31/12/2024
		12 mois	12 mois
PRODUITS D'EXPLOITATION	Cotisations		
	Vente de biens et services		
	Ventes de biens		
	dont ventes de dons en nature		
	Ventes de prestations de service	442	
	dont parrainages		
	Produits de tiers financeurs		
	Concours publics et subventions	404 304	451 661
	Versements des fondateurs ou consommations de la dotation consommable		
	Ressources liées à la générosité du public		
	Dons manuels	2 436 806	1 415 358
	Mécénats	1 139 164	1 803 798
	Legs, donations et assurances-vie		
	Contributions financières	9 931	9 097
	Reprises sur amortissements, dépréciations, provisions	10 000	68 595
	Utilisations des fonds dédiés		
	Produits des cessions d'immobilisations incorporelles et corporelles		
	Autres produits	730	504
Total des produits d'exploitation		4 001 377	3 749 013
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises		
	Variation de stocks		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements		
	Variation de stocks		
	Autres achats et charges externes	1 220 222	1 223 865
	Aides financières		
	Impôts, taxes et versements assimilés	214 101	187 121
	Salaires	2 087 833	1 920 961
	Cotisations sociales	685 060	615 375
	Dotation aux amortissements et dépréciations	17 703	19 390
	Dotation aux provisions		
	Reports en fonds dédiés		
	Valeurs comptables des immobilisations incorporelles et corporelles cédées		
	Autres charges	757	382
Total des charges d'exploitation		4 225 675	3 967 095
RESULTAT D'EXPLOITATION		(224 298)	(218 082)

Compte de Résultat 2/2

		Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024
RESULTAT D'EXPLOITATION			(224 298)	(218 082)
PRODUITS FINANCIERS	De participation			
	D'autres valeurs mobilières et créances d'actif immobilisé			
	Autres intérêts et produits assimilés		7	158
	Reprises sur dépréciations et provisions			
	Différences positives de change			
	Produits des immobilisations financières cédées			
	Produits nets sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des produits financiers			7	158
CHARGES FINANCIERES	Dotations aux amortissements, aux dépréciations et aux provisions		1 128	1 742
	Intérêts et charges assimilées			
	Différences négatives de change			
	Valeurs comptables des immobilisations financières cédées			
	Charges nettes sur cessions de v.m.p. et d'instruments de trésorerie			
Total des charges financières			1 128	1 742
RESULTAT FINANCIER			(1 121)	(1 583)
RESULTAT COURANT avant impôts			(225 419)	(219 665)
	Produits exceptionnels		38	10 561
	Charges exceptionnelles		5	7 360
RESULTAT EXCEPTIONNEL			33	3 201
Participation des salariés aux résultats Impôts sur les bénéfices				
TOTAL DES PRODUITS			4 001 422	3 759 732
TOTAL DES CHARGES			4 226 808	3 976 196
EXCEDENT ou DEFICIT			(225 386)	(216 464)
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Dons en nature			4 826	
Prestations en nature			26 976	
Bénévolat				
TOTAL			31 802	
CHARGES DES CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens			4 826	
Prestations			26 976	
Personnel bénévole				
TOTAL			31 802	

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en **euros**

Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément aux règles générales applicables en la matière et dans le respect du principe de prudence.

Le bilan de l'exercice présente un total de **1 268 916 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **4 001 422 euros** et un total **charges** de **4 226 808 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **-225 386 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/01/2025** et finit le **31/12/2025**.

Il a une durée de **12 mois**.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre, exception de la première application du règlement relatif à la modernisation des états financiers.
- indépendance des exercices.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 2018-06 de l'Autorité des Normes Comptables modifié par le règlement ANC 2023-03 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif.

Ils respectent en particulier les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables n°2014-03 du 5 juin 2014, modifié par les règlements ANC n°2022-06 du 04/11/2022 relatif à la modernisation des états financiers et les avis et recommandations ultérieurs de l'ANC.

Objet social de l'Association:

L'Association a pour objet de venir en aide aux familles en détresse éducative en proposant un accompagnement de leur(s) enfant(s) à compter de 7 à 10 ans, pour leur donner de meilleures chances d'accomplissement personnel et prévenir un risque de détresse sociale et civile.

Cet objet se traduit par un accompagnement scolaire et périscolaire jusqu'à ce que les enfants concernés aient acquis maturité, connaissances et autonomie suffisantes.

L'Association propose notamment de poursuivre son objet et sa mission avec les moyens suivants:

- la promotion, le soutien ou la participation à des initiatives, projets ou actions en relation

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

avec le but qu'elle poursuit, notamment dans le cadre de partenariat.

- la collecte par tous moyens légaux et auprès de tous partenaires de fonds nécessaires à la mise en oeuvre d'actions entrant dans son objet:

- la vente de tous produits ou services susceptibles de contribuer à la réalisation de l'objet de l'Association.

- et, plus généralement, l'accomplissement de tout acte nécessaire à son fonctionnement et de toute opération connexe ou accessoire à l'objet ci-dessus ou susceptible d'en faciliter la réalisation, dans le respect de la loi et de la réglementation en vigueur.

Informations relatives à la rémunération des dirigeants:

En application de l'article 20 de la loi n°2006-586 du 23 mai 2006, nous vous informons qu'il n'y a pas eu de rémunérations et avantages versés aux trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles en 2025.

Les principales méthodes utilisées sont :

Immobilisations

Les immobilisations corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires, hors frais d'acquisition des immobilisations) ou à leur coût de production.

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire ou dégressif en fonction de la durée normale d'utilisation des biens.

Les éléments non amortissables de l'actif immobilisé sont inscrits pour leur valeur brute constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Les créances ont, le cas échéant, été dépréciées par voie de provision pour tenir compte des difficultés de recouvrement auxquelles elles étaient susceptibles de donner lieu.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur valeur brute, conformément aux principes comptables.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Disponibilités

Les liquidités disponibles en banque ou en caisse ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Achats

Les frais accessoires d'achat payés à des tiers n'ont pas été incorporés dans les comptes d'achat, mais ont été comptabilisés dans les différents comptes de charge correspondant à leur nature.

Application des règlements ANC n°2022-06 relatif à la modernisation des états financiers et 2023-03 :

les comptes annuels arrêtés au 31 décembre 2025 ont été établis et présentés conformément aux dispositions applicables dans le cadre de la première application :

- Du règlement ANC n°2023-03, modifiant le règlement ANC n°2018-06 relatif aux comptes annuels des personnes morales de droit privé à but non lucratif,
- Et du règlement ANC n°2022-06, modifiant le règlement ANC n°2014-03 relatif au Plan comptable général, pour l'ensemble des points non visés par le règlement ANC n°2023-03.

A compter de l'exercice clos le 31 décembre 2025, la société applique pour la première fois le règlement ANC n°2022-06, qui modifie les règles de présentation des comptes annuels et la définition du résultat exceptionnel. Il s'agit d'un changement de méthodes comptables résultant d'un changement de réglementation comptable.

Les principales dispositions concernent :

- La suppression des transferts de charges et le reclassement de ces produits selon leur nature, soit en produit d'exploitation ou financier soit en diminution du poste de charges ainsi que l'adaptation du plan des comptes;
- La nouvelle définition du résultat exceptionnel, limitée aux opérations directement liées à un événement majeur et inhabituel, ainsi qu'à certaines écritures d'origine fiscale et corrections d'erreurs;
- La modernisation des modèles de présentation des états financiers (bilan et compte de résultat).

Modalités d'application :

- L'application est prospective: les comptes de l'exercice N-1 ne sont pas retraités selon la nouvelle définition du résultat exceptionnel;
- Les états comparatifs N-1 sont présentés selon les nouveaux modèles, avec reclassement des transferts de charges et ventilation du résultat exceptionnel en deux lignes (produits et charges),

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Notes sur les charges par destination:

La répartition entre missions sociales, frais de recherche de fonds et frais de fonctionnement a été établie sur la base de la comptabilité analytique mise en place au sein de l'Association.

Les missions sociales regroupent l'ensemble des charges directement liées à l'activité auprès des enfants. Il s'agit notamment de matériel pédagogique, de sorties extérieures et autres activités, de séjours éducatifs, de frais de transport liés à l'activité, de goûter et alimentation et tout autre charge liée.

Les frais de recherche de fonds regroupent l'ensemble des charges liées à l'édition de supports de collecte, aux frais de missions et déplacements, à l'organisation d'évènements.

Les frais de fonctionnement regroupent les honoraires du cabinet comptable, du commissaire aux comptes, les conseils, les frais bancaires et autres charges administratives.

Certaines charges ont été réparties par la Direction selon une proportion liée à l'activité (assurance, téléphonie, entretien des véhicules, frais de déplacements, etc.).

.

Concernant les charges salariales:

-les postes de Directrice Opérationnelle, Directeurs d'Etablissements, Référents Educatifs et Intervenants ont été affectés en coût opérationnel.

-les postes de communication et collecte ont été affectés aux frais de recherche de fonds.

-le poste d'assistant de direction a été comptabilisé en frais de fonctionnement.

-le poste de directrice générale, lié à l'ensemble des missions et polyvalent de par sa nature, a été réparti proportionnellement au temps passé sur chacune des fonctions.

Immobilisations

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06		Valeurs brutes début d'exercice	Mouvements de l'exercice				Valeurs brutes au 31/12/2025
			Augmentations		Diminutions		
			Réévaluations	Acquisitions	Virt p.à p.	Cessions	
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres	17 641		2 298			19 939
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	17 641		2 298			19 939
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencé aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport	188 214					188 214
	Matériel de bureau, informatique et mobilier	100 629		4 513			105 142
	Emballages récupérables et divers						
	Immobilisations corporelles en cours						
Avances et acomptes							
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES		288 842		4 513			293 355
BIENS RECUS PAR LEGS OU DONATIONS DESTINES A ETRE CEDES							
FINANCIERES	Participations						
	Créances rattachées à des participations						
	Autres titres immobilisés						
	Prêts et autres immobilisations financières	5 851		803			6 654
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	5 851		803			6 654
TOTAL		312 334		7 614			319 949

Amortissements

Etat exprimé en euros		Durée ou taux	Mode d' amts	Amortissements début d'exercice	Mouvements de l'exercice		Amortissements au 31/12/2025
				Dotations	Diminutions		
INCORPORELLES	Frais d'établissement et de développement						
	Donations temporaires d'usufruit						
	Autres			5 451	5 697		11 148
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES			5 451	5 697		11 148
CORPORELLES	Terrains						
	Constructions sur sol propre						
	sur sol d'autrui						
	instal. agencement aménagement						
	Instal technique, matériel outillage industriels						
	Autres Instal., agencement, aménagement divers						
	Matériel de transport			188 744			188 744
	Matériel de bureau, mobilier			76 863	12 006		88 869
TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES			265 607	12 006		277 612	
TOTAL				271 057	17 703		288 760

Provisions

Etat exprimé en euros

		Début exercice	Augmentations	Diminutions	31/12/2025
PROVISIONS REGLEMEENTEES	Reconstruction gisements miniers et pétroliers				
	Provisions pour investissement				
	Provisions pour hausse des prix				
	Provisions pour amortissements dérogatoires				
	Provisions fiscales pour prêts d'installation				
	Provisions autres				
	PROVISIONS REGLEMEENTEES				
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	Pour litiges				
	Pour garanties données aux clients				
	Pour amendes et pénalités				
	Pour pertes de change				
	Pour pensions et obligations similaires				
	Pour impôts				
	Pour renouvellement des immobilisations				
PROVISIONS POUR DEPRECIATION	Provisions pour gros entretien et grandes révisions				
	Pour chges sociales et fiscales sur congés à payer				
	Autres	10 000		10 000	
	PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	10 000		10 000	
	Sur immobilisations { incorporelles corporelles legs ou donations des titres mis en équivalence titres de participation autres immo. financières				
	Sur stocks et en-cours				
	Sur comptes clients, usagers				
	Sur créances reçues par legs ou donations				
	Autres				
	PROVISIONS POUR DEPRECIATION				
TOTAL GENERAL		10 000		10 000	
Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles				10 000	
Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculée selon les règles prévues à l'article 39-1.5e du C.G.I.					

Créances et Dettes

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

		31/12/2025	1 an au plus	plus d'1 an
CREANCES	Créances rattachées à des participations			
	Prêts			
	Autres immobilisations financières	6 654	6 654	
	Clients, usagers douteux ou litigieux			
	Autres créances clients, usagers			
	Créances représentatives des titres prêtés			
	Personnel et comptes rattachés	10 319	10 319	
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	5 518	5 518	
	Impôts sur les bénéfices			
	Taxes sur la valeur ajoutée			
	Autres impôts, taxes versements assimilés			
	Divers	13 872	13 872	
	Confédération, fédération, union, entités affiliées			
	Créances reçues par legs ou donations			
	Débiteurs divers	1 069 728	1 069 728	
	Charges constatées d'avance	18 922	18 922	
	TOTAL DES CREANCES	1 125 013	1 125 013	
	Prêts accordés en cours d'exercice			
	Remboursements obtenus en cours d'exercice			
	Prêts et avances consentis aux associés (personnes physiques)			

		31/12/2025	1 an au plus	1 à 5 ans	plus de 5 ans
DETTES	Emprunts obligataires convertibles				
	Autres emprunts obligataires				
	Emprunts dettes ets de crédit à 1an max. à l'origine	375 443	375 443		
	Emprunts dettes ets de crédit à plus 1 an à l'origine	92 103	92 103		
	Emprunts et dettes financières divers				
	Fournisseurs et comptes rattachés	75 925	75 925		
	Dettes des legs ou donations				
	Personnel et comptes rattachés	68 581	68 581		
	Sécurité sociale et autres organismes sociaux	155 559	155 559		
	Impôts sur les bénéfices				
	Taxes sur la valeur ajoutée				
	Obligations cautionnées				
	Autres impôts, taxes et assimilés	3 561	3 561		
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
	Confédération, fédération, union, entités affiliées				
	Autres dettes				
	Dettes représentative de titres empruntés				
	Produits constatés d'avance				
	TOTAL DES DETTES	771 172	771 172		
	Emprunts souscrits en cours d'exercice				
	Emprunts remboursés en cours d'exercice	84 275			
	Emprunts dettes associés (personnes physiques)				

Produits à recevoir (avec détail)

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Créances rattachées à des participations				
Autres immobilisations financières				
Autres créances clients				
Autres créances	1 060 962	756 909	304 053	40,17
TOTAL	1 060 962	756 909	304 053	40,17

Charges à payer (avec détail)

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	31/12/2025	31/12/2024	Variations	%
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	92 103	176 416	(84 313)	-47,79
Emprunts et dettes financières divers				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	11 495	11 680	(185)	-1,58
Dettes fiscales et sociales	121 330	107 895	13 435	12,45
Dettes fournisseurs d'immobilisation				
Autres dettes				
TOTAL	224 928	295 991	(71 063)	-24,01

Charges à payer (détail)
au 31/12/2025

Libellé	Montant
FNP FOURNISSEURS	11 495
PROV CP	68 581
PROV CHARGES/CP	27 432
ORGANISMES SOCIAUX A PAYER	25 317
EMPRUNT BANCAIRE	92 103
Totalisation	224 928

Répartition des effectifs par catégorie

		31/12/2025	Interne
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Ouvriers		
	Employés, techniciens, agents de maîtrise		33
	Cadres et ingénieurs		25
	Autres catégories		
	TOTAL		58

Honoraires des Commissaires aux Comptes

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2025-01	Commissaire aux comptes 1				Commissaire aux comptes 2			
	31/12/2025	31/12/2024	%	%	31/12/2025	31/12/2024	%	%

Honoraires des commissaires aux comptes certifiant les comptes

Honoraires afférents à la certification des comptes	11 629	12 186	100,00	100,00				
Honoraires afférents à la certification des informations en matière de durabilité (*)								
Honoraires afférents aux services autres que la certification des comptes et la certification des informations en matière de durabilité								
Total	11 629	12 186	100,00	100,00				

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité

Honoraires des commissaires aux comptes (CAC) ne certifiant pas les comptes et des Organismes tiers indépendants (OTI) pour la certification des informations en matière de durabilité (*)							
--	--	--	--	--	--	--	--

(*) pour les missions prévues au II de l’article L.821-54 du code de commerce pour les commissaires aux comptes et à l’article L.822-24 du code de commerce pour les OTI »

--

Variation des Fonds Propres

Etat exprimé en euros Règlement ANC 2022-06	Fonds propres clôture 31/12/2024	Affectation du résultat N-1	Augmentation	Diminution ou consommation	Fonds propres clôture 31/12/2025
Fonds propres sans droit de reprise					
Fonds propres avec droit de reprise					
Ecart de réévaluation					
Réserves statutaires ou contractuelles					
Réserves pour projet de l'entité					
Autres réserves					
Report à nouveau	939 594	(216 464)			723 130
Excédent ou déficit de l'exercice	(216 464)	216 464		225 386	(225 386)
Situation nette	723 130			225 386	497 744
Fonds propres consommables					
Subventions d'investissement					
Provisions réglementées					
TOTAL	723 130			225 386	497 744

Tableau de rapprochement entre les charges du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination 1/2

Etat exprimé en euros
Règlement ANC 2022-06

Missions sociales				Frais de recherche de fonds		Frais de fonctionne- ment	Dotations aux provisions et dépréciation	Impôt sur les bénéfices	Report en fonds dédiés	Valeurs nettes comptables des éléments d'actifs cédés figurant dans les rubriques		Total compte de résultat au 31/12/2025
Réalisées en France		Réalisées à l'étranger		Générosité du public	Autres ressources					Aut pds liés à la gsité du public	Aut pds non liés à la gsité du public	
par l'organisme	Versements à d'autres organismes	par l'organisme	Versements à d'autres organismes									
885 817				176 678		157 727						1 220 222
163 937				35 262		14 901						214 101
1 638 765				315 670		133 398						2 087 833
524 539				112 841		47 679						685 060
9 004				1 201		7 498						17 703
						757						757
						1 128						1 128
						5						5
3 222 062				641 653		363 093						4 226 808

Tableau de rapprochement entre les contributions volontaires en nature
du compte de résultat et du compte de résultat par origine et destination

2/2

	Missions sociales		Frais de recherche de fonds	Frais de fonctionnement	Total compte de résultat au 31/12/2025
	Réalisées en France	Réalisées à l'étranger			
Etat exprimé en euros					
Secours en nature					
Mise à disposition gratuite de biens				4 826	4 826
Prestations en nature	13 344			13 632	26 976
Personnel bénévole					
TOTAL	13 344			18 458	31 802

Compte de Résultat par Origine et Destination 1/2

Etat exprimé en euros

31/12/2025

31/12/2024

A - PRODUITS ET CHARGES PAR ORIGINE ET DESTINATION		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	1.1 Cotisations sans contrepartie				
	1.2 Dons, legs et mécénat				
	- Dons manuels	2 436 806	2 436 806	170 505	170 505
	- Legs, donations et assurances-vie				
	- Mécénat	1 139 164	1 139 164	1 803 798	1 803 798
	1.3 Autres produits liés à la générosité du public			1 244 853	1 244 853
	2 - PRODUITS NON LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	2.1 Cotisations avec contrepartie				
	2.2 Parrainage des entreprises				
	2.3 Contributions financières sans contrepartie	9 931		9 097	
	2.4 Autres produits non liés à la générosité du public	1 217		33 137	
	3 - SUBVENTIONS ET AUTRES CONCOURS PUBLICS	404 304		451 661	
	4 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS	10 000		46 681	
	5 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS				
Total des produits par origine		4 001 422	3 575 969	3 759 732	3 219 156
CHARGES PAR DESTINATION	1 - MISSIONS SOCIALES				
	1.1 Réalisées en France				
	- Actions réalisées par l'organisme	3 222 062	2 897 744	3 079 956	2 661 227
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France				
	1.2 Réalisées à l'étranger				
	- Actions réalisées par l'organisme				
	- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger				
	2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS				
	2.1 Frais d'appel à la générosité du public	641 653	577 066	399 690	345 351
	2.2 Frais de recherche d'autres ressources			148 258	128 102
	3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	363 093	326 546	328 901	284 186
	4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS			19 390	16 754
	5 - IMPOT SUR LES BENEFICES				
	6 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE				
	7 - VNC DES ELEMENTS D'ACTIFS CEDES				
	7.1 Autres produits liés à la générosité du public				
	7.2 Autres produits non liés à la générosité du public				
Total des charges par destination		4 226 808	3 801 356	3 976 196	3 435 620
EXCEDENT OU DEFICIT		(225 386)	(225 387)	(216 464)	(216 464)

Compte de Résultat par Origine et Destination

2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2025		31/12/2024	
B - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	Dont générosité du public	12 mois	Dont générosité du public
PRODUITS PAR ORIGINE	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	Bénévolat				
	Prestations en nature	13 344	13 344		
	Dons en nature	18 458	18 458		
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES NON LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC				
	3 - CONCOURS PUBLICS EN NATURE				
	Prestations en nature				
	Dons en nature				
Total des produits par origine		31 802	31 802		
CHARGES PAR DESTINATION	1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				
	Réalisées en France	13 344	13 344		
	Réalisées à l'étranger				
	2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				
	3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT	18 458	18 458		
	Total des charges par destination	31 802	31 802		

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public
(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

1/2

Etat exprimé en euros

	31/12/2025	31/12/2024		31/12/2025	31/12/2024
EMPLOIS PAR DESTINATION	12 mois	12 mois	RESSOURCES PAR ORIGINE	12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE			RESSOURCES DE L'EXERCICE		
1 - MISSIONS SOCIALES			1 - PRODUITS LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC		
1.1 Réalisées en France			1.1 Cotisations sans contrepartie		
- Actions réalisées par l'organisme	2 897 744	2 661 227	1.2 Dons, legs et mécénat		
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant en France			- Dons manuels	2 436 806	170 505
1.2 Réalisées à l'étranger			- Legs, donations et assurances-vie		
- Actions réalisées par l'organisme			- Mécénat	1 139 164	1 803 798
- Versements à un organisme central ou à d'autres organismes agissant à l'étranger			1.3 Autres produits liés à la générosité du public		1 244 853
2 - FRAIS DE RECHERCHE DE FONDS					
2.1 Frais d'appel à la générosité du public	577 066	345 351			
2.2 Frais de recherche d'autres ressources		128 102			
3 - FRAIS DE FONCTIONNEMENT	326 546	284 186			
TOTAL DES EMPLOIS	3 801 356	3 418 866	TOTAL DES RESSOURCES	3 575 969	3 219 156
4 - DOTATIONS AUX PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		16 754	2 - REPRISES SUR PROVISIONS ET DEPRECIATIONS		
5 - REPORTS EN FONDS DEDIES DE L'EXERCICE			3 - UTILISATIONS DES FONDS DEDIES ANTERIEURS		
EXCEDENT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE			DEFICIT DE LA GENEROSITE DU PUBLIC DE L'EXERCICE	(225 387)	(216 464)
TOTAL	3 801 356	3 435 620	TOTAL	3 801 356	3 435 620
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	723 130	939 594
			(+) Excédent ou (-) insuffisance de la générosité du public	(225 386)	(216 464)
			(-) Investissements et (+) désinvestissements nets liés à la générosité du public de l'exercice		
			RESSOURCES REPORTEES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN FIN D'EXERCICE (HORS FONDS DEDIES)	497 744	723 130

Compte d'Emploi annuel des Ressources collectées auprès du public
(loi n° 91-772 du 7 août 1991)

2/2

Etat exprimé en euros		31/12/2025	31/12/2024			31/12/2025	31/12/2024
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	12 mois	CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE		12 mois	12 mois
EMPLOIS DE L'EXERCICE				RESSOURCES DE L'EXERCICE			
1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AUX MISSIONS SOCIALES				1 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES LIEES A LA GENEROSITE DU PUBLIC			
Réalisées en France		13 344		Bénévolat			
Réalisées à l'étranger				Prestations en nature		13 344	
2 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES A LA RECHERCHE DE FONDS				Dons en nature		18 458	
3 - CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES AU FONCTIONNEMENT		18 458					
TOTAL		31 802		TOTAL		31 802	

Tableau relatif aux fonds dédiés pour la partie relevant de la générosité du public

	31/12/2025	31/12/2024
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC	12 mois	12 mois
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC EN DEBUT D'EXERCICE		
(-) Utilisation		
(+) Report		
FONDS DEDIES LIES A LA GENEROSITE DU PUBLIC FIN D'EXERCICE		

Annexe libre

ETAT SEPRE DES FINANCEMENTS PROVENANT DE L'ETRANGER
EAR

Etat exprimé en **euros**

Etat du contributeur	Montant total des avantages et des ressources (en €)
Belgique	25 000€
Luxembourg	10 000€

La version détaillée de l'état, conforme au modèle prévu à l'article 434-3, est mise à la disposition du public au siège de l'association.